



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Travailleurs de la mine

Question écrite n° 59748

Texte de la question

M Jacques Godfrain appelle l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'intégration sur le projet de décret concernant l'organisation du régime minier de sécurité sociale. Les organisations syndicales des mineurs constatent, après examen attentif de ce projet, que le paiement mensuel des retraites au 1er janvier 1993 est assuré, que la proratisation intégrale est accordée, ce qui donne satisfaction à d'anciennes revendications. Par contre, la reversion des pensions des veuves au taux de 52 p 100 dans les conditions de ressources prévues au régime général, avec toutefois le maintien à 50 p 100 dans les autres cas pour les veuves dont la pension est liquidée ; la suppression de l'allocation spéciale ; la suppression de l'indemnité cumulable ; la suppression des six mois de cumul, représentent un régression sociale. Elles signalent également les financements insuffisants de la gestion administrative et de l'action sanitaire et sociale, ainsi que l'inexistence du financement de l'invalidité. Elles regrettent par ailleurs l'absence de libre choix du médecin et les restrictions dans les remboursements médicaux des hors-secteurs. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour remédier aux graves inconvénients qu'il vient de lui signaler.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement entend honorer les engagements qui ont été pris quant à la réforme du régime de sécurité sociale dans les mines. Il considère, de surcroît, que l'amélioration des prestations est indissociable de la modernisation de la gestion du régime minier. Certains aspects de cette gestion ont fait l'objet d'observations de la part des parlementaires élus des bassins miniers comme des représentants des salariés et des employeurs du secteur minier. Dans l'intérêt même d'une mise en œuvre rapide de cette réforme, le Gouvernement entend tenir le plus grand compte de ces observations. C'est la raison pour laquelle le ministre des affaires sociales et de l'intégration a organisé une série de concertations avec les différents partenaires intéressés afin de rapprocher les points de vue et de progresser dans l'élaboration des transformations nécessaires.

Données clés

Auteur : [M. Godfrain Jacques](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59748

Rubrique : Mines et carrières

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 1992, page 2977